



REGLEMENT INTERIEUR GITES

ETAT DES LIEUX

L'arrivée a lieu l'après-midi –à partir de 16h- ; le départ le matin -10 heures-
Un état des lieux est effectué avec la Personne responsable lors de votre arrivée et de votre départ.

ASSURANCE

Le Gîte est couvert par une assurance destinée à la location saisonnière, qui prévoit, pendant la location que :

- Les objets de valeur et biens appartenant aux locataires ne sont pas garantis,
- La garantie vol (des biens appartenant au propriétaire) n'est acquise qu'en cas d'effraction dûment constatée,
- La responsabilité du propriétaire est assurée pour les dommages causés par ses biens aux locataires.

PANNE ET DYSFONCTIONNEMENT

En cas de panne, veuillez nous contacter, nous déciderons ensemble de la marche à suivre ; et ferons au mieux pour remédier au plus vite à la situation.

En aucun cas, vous ne pourrez solliciter le remboursement de dépannage ou réparation dont vous aurez pris seul l'initiative.

Pour tout dysfonctionnement ne nécessitant pas d'intervention rapide, nous vous remercions de nous faire part de vos remarques en fin de location.

PROPRETE ET RANGEMENT DES LIEUX

Un document d'inventaire précis, joint en annexe, est établi avec la liste des objets contenus dans le gîte.

Nous vous demandons de respecter les lieux de rangement.

Le nettoyage des locaux et du matériel devra être assuré par vos soins.

Les tâches de vaisselle vous incombent, de même que la sortie des sacs poubelle qui devront être entreposés dans le local prévu à cet effet.

Si lors de l'état des lieux, des salissures excessives, taches et autres dégradations sont constatées, les frais de remise en état seront évalués et mis à votre charge.

Il est strictement interdit de fumer dans le gîte.

Pour des raisons de sécurité et d'esthétique ; la nuit et lors d'absence en journée, la porte d'entrée en bois devra être tenue fermée.

EQUIPEMENTS ELECTROMENAGERS

Les notices de fonctionnement des appareils sont à votre disposition.

En cas de non-respect des consignes d'utilisation, la garantie ne s'applique pas.

Vous serez alors amenés à rembourser le prix de la réparation ou du remplacement de l'appareil.

POELE ET CHEMINEES

Compte-tenu des risques de sécurité, il est formellement interdit de les utiliser.

LOCATION

| En euros | Tarif 2 nuits consécutives | Tarif à la semaine (7 nuits consécutives) | Tarif au mois (entre 30 et 31 nuits consécutives) | Caution |
|---|---|--|--|----------------|
| Gîte « Corps de Garde » (4 couchages) | 100€ | 200€ | 600€ | 30 % |
| Gîte « La Calade » (4 couchages + 2 couchages d'appoint) | 125€ | 250€ | 750€ | 30 % |

| | | | | |
|--|------|------|------|------|
| Gîte « Le Rempart » <i>(6 couchages)</i> | 150€ | 300€ | 900€ | 30 % |
|--|------|------|------|------|

L'ensemble des tarifs proposés inclus la taxe de séjour ainsi que les fluides (eau, gaz, électricité).

Un forfait ménage d'un montant de 50 € est appliqué obligatoirement pour toutes les locations. **Le linge de maison n'est pas fourni.**

Une caution d'un montant de 30% du tarif de location est demandée pour chaque location. Elle sera à régler avant l'entrée dans les lieux.

Le règlement de la location doit être effectué avant l'entrée dans les lieux. Aucun remboursement n'est possible en cas de départ anticipé.

Ces tarifs sont applicables à partir du 1^{er} novembre 2023.